

Curatelle renforcée

Par Pouni4

Bonjour. Mon père est sous curatelle renforcée et va être placé en ehpad. Ma mère qui est son épouse n'a jamais travaillé. Quels sont ses droits car elle est sans aucune ressources. Je précise que mon père perçoit une retraite. Merci pour votre aide.

Par yapasdequois

Bonjour,
Vos parents sont ils mariés ?
C'est votre mère qui est curateur de votre père ?
Votre mère a-t-elle consulté les services sociaux ?
Il y a souvent une permanence dans les EHPAD pour aider les résidents et leurs familles et éventuellement faire valoir leurs droits aux aides sociales.

Par TUT03

Bonjour

votre mère a forcément des revenus, en France tout le monde a droit à des revenus, (sauf entre 18 et 25 ans), elle doit s'adresser à une assistante sociale pour faire valoir ses droits à la retraite (aspas probablement)

quant au curateur, il va ouvrir un nouveau compte bancaire pour votre père où il va recueillir ses revenus et à partir duquel il va contribuer à ses charges et ses obligations, notamment vis à vis de votre mère et l'entretien du logement

vos parents peuvent faire une demande d'aide sociale à l'hébergement, le curateur devrait s'en charger, si les revenus de votre père sont insuffisants pour payer l'ehpad, payer la moitié des charges du logement, contribuer à son obligation alimentaire à l'égard de votre mère

si votre mère connaît aussi peu les droits sociaux, je suppose que ce n'est pas elle le curateur de votre père